

/ LE COMPOSTAGE /

Le compostage permet de transformer ses déchets de jardin et de cuisine en une matière bénéfique pour le jardin : **le compost**.

Le compost est une matière qui apporte des éléments nutritifs et enrichie votre sol.

En ajoutant du broyat de déchets verts à votre compost, vous apporterez des éléments carbonés qui faciliteront le processus de décomposition des déchets.

La recette la plus simple :

Déposer vos déchets (en tas ou l'aide d'un composteur*) en commençant par une couche de broyat ou de fins branchages, puis en alter-

nant les couches de déchets humides et de déchets secs de la cuisine et du jardin.

Aérer régulièrement (idéalement à chaque apport), en brassant le tas avec une fourche pour éviter le tassement et l'asphyxie du tas. Aérer plus souvent si une odeur d'œufs pourris apparaît.

Surveiller le taux d'humidité : Pour l'évaluer, prenez les déchets en décomposition dans votre main et pressez les. Si votre main est mouillée mais sans écoulement d'eau : c'est parfait! Si de l'eau s'écoule, ajoutez des matériaux secs (exemple : broyage de déchets verts). Si votre main reste sèche, arrosez le tas.

En fonction de la composition, des soins apportés et de la température extérieure, votre compost sera mûr en 3 à 12 mois.

Les utilisations

Le compost jeune de 6 à 8 mois (encore riche en vers de terre) :

à utiliser en paillage au pied des arbres en toute saison et en couverture des sols en automne.

Le compost mûr de 10 à 12 mois (aspect et odeur proche du terreau) : peut être incorporé dans le sol (5 à 15 cm maximum), ou mélangé après tamisage à la terre pour vos semis, plants et plantes en pots.



* La Communauté de Communes est engagée dans la promotion du compostage et propose des **composteurs bois 350 litres à 20 euros l'unité**.

Fabriquer un composteur maison est aussi une solution à moindre coût.

Pour toute question, partage d'expériences, ou demande d'information sur la valorisation des déchets verts, n'hésitez pas à contacter la :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ARNAY LIERNAIS**
6 rue des Ursulines - 21230 ARNAY LE DUC
tel : 03 80 90 18 36
Site internet : www.cc-pays-arnay.fr

La Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais

Propose à ses habitants un service de broyage

Utilisez vos déchets verts,
**Faites broyer
vos branchages
à domicile !**



Informations :
03 80 90 18 36
www.cc-pays-arnay.fr



Le broyage à domicile, un service proposé par la Communauté de Communes pour ses habitants

Ce service répond à une demande croissante des particuliers mais aussi à des préoccupations économiques et environnementales.

Une meilleure valorisation des déchets verts :

Les déchets verts collectés chaque année à la déchèterie ne cessent de croître impliquant de fait, des coûts supplémentaires pour la collectivité.

La collectivité a donc fait le choix d'initier les particuliers à une pratique raisonnée de leurs déchets verts en proposant un service de broyage à domicile. Elle s'est donc équipée d'un broyeur professionnel, permettant de réduire par 10 le volume des branchages et de les transformer en broyat utilisable en paillage ou compostage.

Ce service permet ainsi de désengorger la déchèterie, de réduire les déchets à la source, d'éviter le brûlage des végétaux (pratique interdite) et d'informer sur des techniques de jardinage naturelles.

Un service et des conseils utiles :

L'agent de la collectivité en charge du broyage de vos branchages sera à votre disposition pour vous conseiller, vous informer sur les différentes pratiques de jardinage et de compostage. Ce service apporte également une solution aux personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre à la déchèterie.

Le service de broyage en pratique :

Le service accessible sur rendez-vous

Réservation :

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de vous adresser à la Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais. En fonction des demandes et dans la mesure du possible, il est établi un planning d'intervention. Ces interventions sont programmées sur deux périodes : de mi-février à mi-juin et de mi-septembre à mi-décembre.

Participation financière :

Le service est facturé 25.00 euros de l'heure à compter de la mise en marche du broyeur.

Conditions d'accès au service :

- Etre domicilié dans l'une des 34 communes rattachées à la Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais
- Les déchets doivent être présentés dans le même sens, en tas et sur une hauteur n'excédant pas les 1.50 m.
- Diamètre des déchets verts acceptés : de 1 à 15 cm
- La zone de broyage doit être facilement accessible.
- Le broyat est laissé sur place
- Accepter l'ensemble du règlement du service (sur demande)



Utilisez vos ressources au jardin !

LE BROYAGE

Le broyage consiste à réduire sous forme de copeaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage. Ces copeaux sont utilisables ensuite pour le compostage et le paillage.



En broyant vos végétaux vous :

- limitez vos apports en déchèterie (moins de rejet de CO2)
- Gagnez du temps, de l'énergie et du carburant
- Réduisez les coûts pour la collectivité.

En plus de contribuer au respect de notre environnement, vous pouvez utiliser le broyat obtenu pour enrichir et embellir vos espaces verts ainsi que votre jardin. Comment ? par le **paillage** et le **compostage**.

/ LE PAILLAGE /

C'est une technique qui consiste à recouvrir le sol d'une couche (de 5 à 10 cm) de matériaux appelée paillis pour le nourrir et le protéger.

Les bonnes raisons de pratiquer le paillage :

- Apporte de l'humus (matériaux organiques) et enrichie le sol
- Réduit le désherbage
- Maintient l'humidité
- Protège le sol
- Favorise la biodiversité en abritant des insectes utiles au jardin
- Apporte un côté esthétique par la mise en valeur des massifs.



Le broyat de feuillus :

Il peut être utilisé sous les arbres fruitiers, sous les vivaces d'ornement, au pied des rosiers et sous certains petits fruits (fraisiers).

Le broyat de résineux :

Il nécessite une attention particulière du fait de son acidité. Vous pouvez l'utiliser aux pieds des haies de résineux, des framboisiers, des plantes de terre de bruyère (rhododendrons, azalées...), des allées et abords de bâtiments.